

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-12-8-10

Séance du vendredi 7 novembre 2008

PROGRAMME E058 LANGUE ET CULTURE REGIONALES OLYMPIADES DU LATIN Année 2008/2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I-8/04 des 13 et 14 décembre 2007 relative au BP 2008 Programme Langue et Culture Régionales
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'attribuer au titre des Olympiades 2008/2009 à l'Association Régionale des Enseignants de langues anciennes de l'Académie de Strasbourg (ARELAS) rue du Maréchal Juin à Strasbourg une aide de 450 €.
- Cette dépense sera prélevée sur le chapitre 65, nature 6574, enveloppe 20306, fonction 28, programme E058.
-

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions